

Cahier de bassin
VALLEE DU RHÔNE



PLAN D' ACTIONS INTERMODALITÉ
2019-2021
pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

Sommaire

1- Le Plan d'actions intermodalité 2019-2021 une démarche partenariale	3
2 - Bassin Vallée du Rhône : synthèse du diagnostic d'intermodalité	6
3 - Vallée du Rhône : synthèse des enjeux	14
4 - Présentation des gares du bassin	16
5 - Intermodalité du bassin Vallée du Rhône : les fiches action	34
Glossaire	35



1

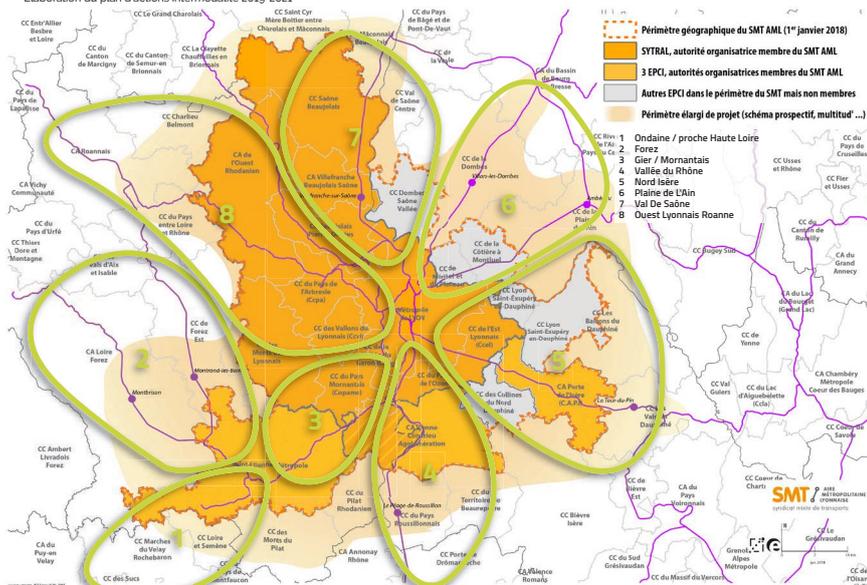
Le Plan d'actions intermodalité 2019-2021, une démarche partenariale

Le SMT AML, une structure de coopération métropolitaine au service de la mobilité des personnes

Le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, composé de 5 autorités organisatrices de transport, s'inscrit dans l'histoire de la coopération métropolitaine. Il poursuit l'objectif de proposer une offre de mobilité attractive qui puisse être une alternative crédible à l'usage de la voiture solo à l'échelle métropolitaine. Dans ce sens, il agit notamment sur la promotion et la simplification des déplacements du quotidien.

Faciliter l'intermodalité, au coeur des missions du SMT AML

Carte des axes stratégiques / bassins multimodaux de l'AML
Elaboration du plan d'actions intermodalité 2019-2021



Approcher au plus près des déplacements observés sur le terrain, le périmètre d'étude du Syndicat dépasse le périmètre institutionnel de ses membres (hors Région AURA) pour permettre de mieux prendre en compte les bassins de vie locaux et les besoins mobilité de rabattement et de diffusion en lien avec les métropoles de Lyon et de Saint-Etienne.

L'élaboration d'une nouvelle démarche : le Plan d'Actions Intermodalité 2019-21

Dans la droite ligne de ses compétences d'amélioration de l'intermodalité et de coordination des offres de transport, le Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise a initié, début 2018, une démarche visant à élaborer un «Plan d'actions intermodalité 2019-2021 pour l'aire métropolitaine lyonnaise».

Il s'agit d'une démarche à visée opérationnelle, au plus près des bassins de vie locaux, respectant la subsidiarité, associant tous les acteurs concernés dans une démarche de coordination de l'action publique. Ce modèle de gouvernance a été d'ailleurs mis en avant dans le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Un plan d'actions co-élaboré

L'objectif premier est d'améliorer et fiabiliser «l'**intermodalité du quotidien**» à court terme (2019-2021), tout en partageant les enjeux et projets qui devront faire l'objet d'actions à plus long terme.

Pour mener à bien l'élaboration de ce plan, le SMT AML et les deux Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne ont élaboré un diagnostic partagé, décrivant les caractéristiques des principaux pôles d'échanges multimodaux du territoire, et analysant les correspondances «réelles» entre transports en commun, à partir du cas des heures de pointe du matin.

Ce diagnostic partagé a été réalisé, entre juillet et octobre 2018, dans 8 «bassins de vie de proximité», permettant de maximiser les connaissances et de partager les enjeux au plus près du terrain avec la mobilisation de plus de 150 personnes représentant 110 structures sur l'ensemble de l'aire métropolitaine.

La démarche a permis notamment de ne pas limiter la «notion de corridor de déplacements» aux seuls axes TER mais de l'étendre également aux autres transports collectifs non urbains desservant les polarités (ex. Mornant) et aux usages partagés de l'automobile sur les axes routiers structurants (ex. autostop organisé «LANE» entre les Portes de l'Isère et Lyon).

Une démarche de terrain pragmatique à visée opérationnelle

Dans un contexte institutionnel en plein mouvement (changement des périmètres des EPCI, nouvelles compétences, loi LOM et SRADDET) et des «mobilités quotidiennes» dépassant les contours administratifs des institutions locales, le Plan d'actions intermodalité 2019 - 2021 pour l'aire métropolitaine lyonnaise permet pour l'ensemble des parties prenantes de :

- Faciliter l'accès à des données récentes
- Partager le diagnostic terrain pour améliorer la connaissance
- Faciliter les échanges entre les acteurs concernés à différentes échelles
- Définir des enjeux partagés à l'échelle des bassins de vie en articulation avec les enjeux d'échelle métropolitaine
- Capitaliser sur le retour d'expérience en matière d'amélioration de l'intermodalité
- Lister, recenser, qualifier et partager les projets en cours
- Identifier de nouvelles actions à partir du diagnostic réalisé

Cette démarche consolide les actions en cours et nouvelles proposées par les acteurs du territoire, en réponse au diagnostic réalisé. Elles ont été discutées lors de deux réunions territoriales en 2018 et présentées devant 160 élus le 9 mai 2019. Ces 75 actions ou projets, dont la liste est non exhaustive, sont réunies dans un recueil de fiches par bassin.

Un document multipartenarial

Le Plan d'actions intermodalité pour l'aire métropolitaine lyonnaise porté par le SMT AML présente des actions à différentes échelles (par bassin, pour plusieurs bassins ou encore d'échelle métropolitaine).

Ces actions remontées principalement par les partenaires répondent à plusieurs critères :

- Permettre d'améliorer l'intermodalité «du quotidien» en lien avec les métropoles de Lyon et/ ou de Saint-Etienne
- Développer les PEM en lien avec les axes ferroviaires, les axes TCNU et/ou routiers structurants
- Engager les projets à court terme (2019 -2021).

Certaines présentent des caractéristiques particulières qui témoignent de la pertinence de la démarche :

- Action de portée métropolitaine (au sens du bassin de vie)
- Actions multipartenariales
- Action à l'interface de territoires
- Action présentant un caractère d'expérimentation ou d'innovation au niveau du territoire concerné (échelle locale) ou de «l'aire métropolitaine lyonnaise»
- Action visant à répondre à un besoin spécifique identifié dans le diagnostic (ex. problème d'accessibilité, dégradation des consignes à vélo...)

Les actions/projets ont en tout état de cause recueilli l'adhésion des partenaires concernés.





2

Bassin Vallée du Rhône : synthèse du diagnostic d'intermodalité

2•1 Aménagement et développement de pôles d'échanges (dont accessibilité PMR)

Vienne est le principal PEM du bassin avec une fréquentation importante et en croissance. La gare est accessible aux personnes à mobilité réduite.

2•2 Organisation des dessertes TC et caractérisation des correspondances entre TC

Un bassin à l'interface de 5 départements, sur les deux rives du Rhône. Il rassemble une multitude d'acteurs et de réseaux TC (TCNU et TCU) mais sans liaisons TC entre les deux rives du Rhône.

Un rabattement recherché entre d'une part, les réseaux urbains L'VA et TPR et d'autre part, le TER : adaptation des horaires (réseau L'VA - mise à jour de la grille horaire en fin d'année pour pouvoir intégrer les modifications TER) et inscription des horaires de train dans les fiches horaires de ces deux réseaux.

Des concurrences entre les réseaux TC (tarifaire TCL / TER pour Feyzin, de desserte entre réseaux départementaux, ...).

Extension des périmètres institutionnels et fusion d'intercommunalités (nouvel EPCI de Vienne Condrieu Agglomération né au 1^{er} janvier 2018 de la fusion de la CA de Vienne et de la CC de la Région de Condrieu ; fusion au 1^{er} janvier 2019 de la CC du Pays Roussillonnais et de la CC du Territoire de Beaurepaire) qui engendreront des modifications / extensions des réseaux urbains : L'VA (desserte Condrieu) et TPR.

La desserte par le réseau TIL a été améliorée depuis septembre 2018 entre Condrieu (4 arrêts au lieu d'1 seul) et Sainte- Colombe (à proximité de Vienne), avec un accord tarifaire.



2.3 Rabattements en voiture et stationnement dans les pôles d'échanges

Gestion exemplaire du parking gare à Vienne (accès au P+R, en fonction du lieu de résidence des usagers - distance, desserte TC) et parking agrandi récemment à St-Clair-les-Roches.

Des parkings gare saturés au Péage-de-Roussillon et à Sérézin engendrant pour ce dernier, un stationnement abusif et sauvage sur la commune.

2.4 Accessibilité vélo et stationnement dans les pôles d'échanges

Les gares sont dotées des consignes vélos, avec une capacité d'au moins 48 places dans 5 gares : Vienne, le Péage de Roussillon, St-Rambert-d'Albon et St-Vallier.

Le bassin Vallée du Rhône est plat et la pratique vélo peut être encouragée notamment en rabattement vers les gares de proximité (urbanisme généralement caractérisé par un étalement résidentiel => difficultés de desserte TC).

2.5 Accessibilité piétonne aux pôles d'échanges

La densification des quartiers gare comme à Estressin (projet d'urbanisme autour de la gare suite à la démarche UrbaGare) pourrait contribuer à faciliter le rabattement à pied et à vélo.

2.6 Initiatives d'accessibilités «alternatives» (covoiturage, autopartage...)

Des véhicules en autopartage sont proposés à Vienne (réseau Citiz), mais aussi également sur d'autres communes du bassin (autopartage en milieu rural, ...).

Des aires de covoiturage sont également aménagées par les intercommunalités ou par les départements (schéma de covoiturage Drôme-Ardèche, ...).

On trouve une aire de covoiturage de 114 places exploitée par VINCI Autoroutes à Chanas, très utilisée par les covoitureurs des communes alentours en direction notamment de Lyon et de Valence, aire desservie par la ligne de cars Ouibus Valence - Lyon Saint Exupéry (4 A/R par jour).

2.7 Tarifications combinées ou zonales existantes dans le bassin

Une tarification multimodale est accessible avec le réseau L'VA (T-libr S - TER + L'VA, T-libr M- TER + TCL + L'VA, T-libr L TER + TCL+ RUBAN+ L'VA ; T-libr XL - TER + TCL + STAS + RUBAN + L'VA) et concerne les gares de Vienne et de Chasse-sur-Rhône.

Une tarification combinée existe également entre le réseau Cars du Rhône et le réseau urbain TCL et entre le réseau Translère et TCL (abonnement mensuel - 2 ou 3 zones).

Il n'y a pas de tarification multimodale ou combinée entre les réseaux départementaux (TIL, Translère...) et le TER.

Synthèse des offres de transport dans le bassin

Un territoire spécifique composé d'une large vallée, des contreforts du Pilat, des balmes et d'un plateau et situé à l'interface de 5 départements de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Un corridor de transports de rang continental qui regroupe de nombreux acteurs autour des problématiques de mobilité.

10 gares TER et 1 gare routière majeure (Annonay) ; Vienne est le principal PEM du bassin avec 722 000 habitants à 1 km des gares.

Absence globale de liaisons TC entre les deux rives du Rhône.

Des complémentarités et rabattements organisés, entre réseaux urbains (L'VA, TPR) et TER, l'extension du réseau L'VA prévue en septembre 2021.

Fréquentations des principales gares en 2017 (en voyages/jour) :

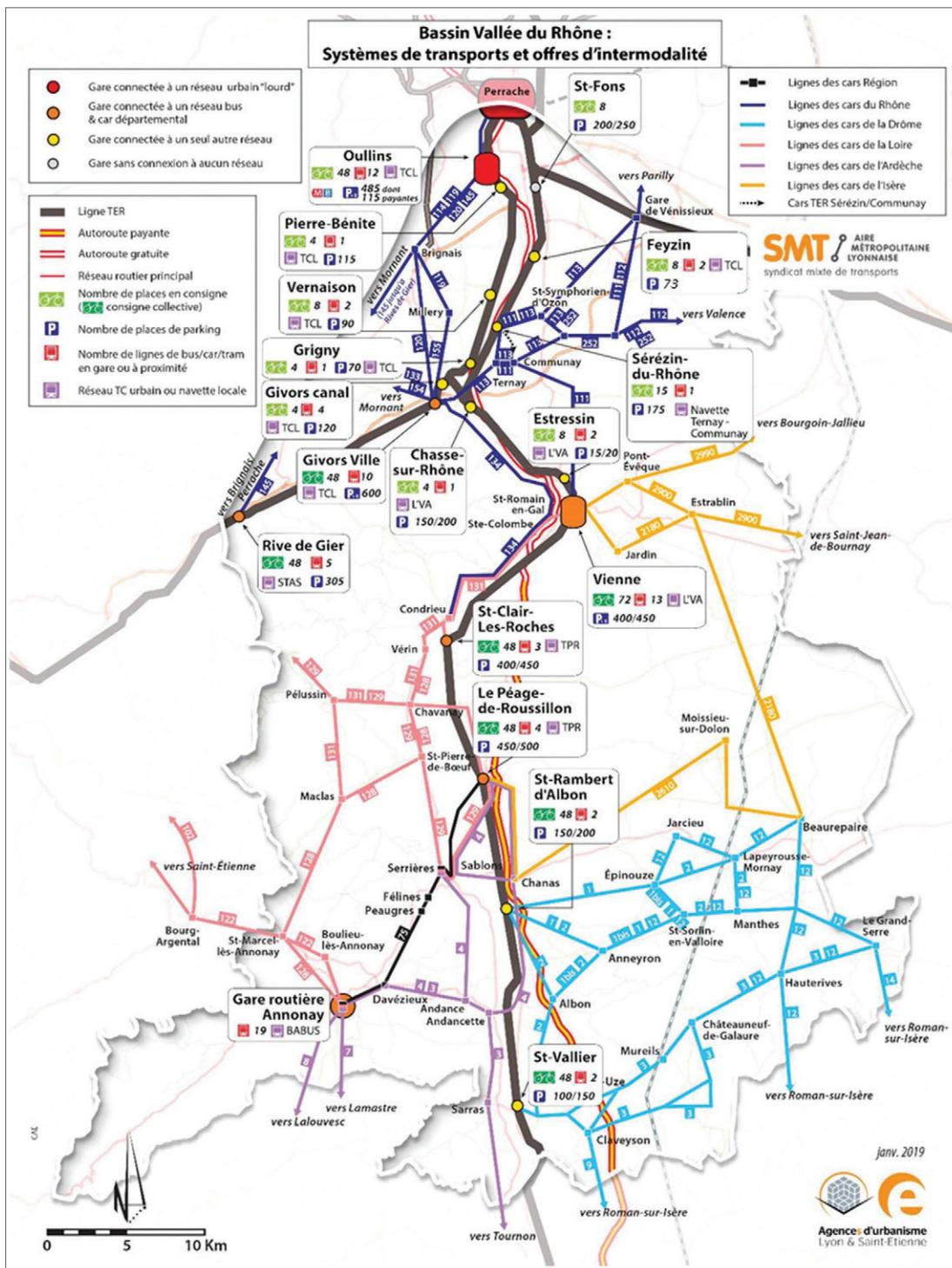
Vienne = 5934

Le Péage-de-Roussillon = 3102

Saint-Clair - Les Roches = 1854

Saint-Rambert-d'Albon = 1096

Sérézin = 681



Analyse de l'aire de chalandise des gares du bassin Vallée du Rhône

Les réunions 2018 dans les bassins ont mis en avant l'interdépendance des politiques et actions en matière d'intermodalité, en particulier en matière de gestion des rabattements : une action à l'échelle d'une gare peut avoir des conséquences sur les autres gares du corridor ferroviaire, voire même sur d'autres gares d'autres lignes (lorsque le territoire est irrigué ou tourné vers plusieurs lignes).

Une étude sur les zones de chalandise des gares de chaque bassin a été menée en 2019 permettant de mieux connaître la répartition géographique des rabattements / diffusions en gare («aire de chalandise») et les volumes concernés.

Une aire de chalandise d'une gare est l'ensemble des communes d'où provient la majeure partie des usagers. Cela détermine l'espace d'influence de la gare. Les aires de chalandises sont définies à partir de l'enquête origine-destination régionale sur la période 2014-2016.

L'analyse n'a pas pour objectif de montrer de façon exhaustive la fréquentation des axes ou gares TER ni leur évolution. C'est une représentation des principaux lieux d'habitat des usagers des gares TER et des modes utilisés entre domicile et gares dans l'aire métropolitaine.

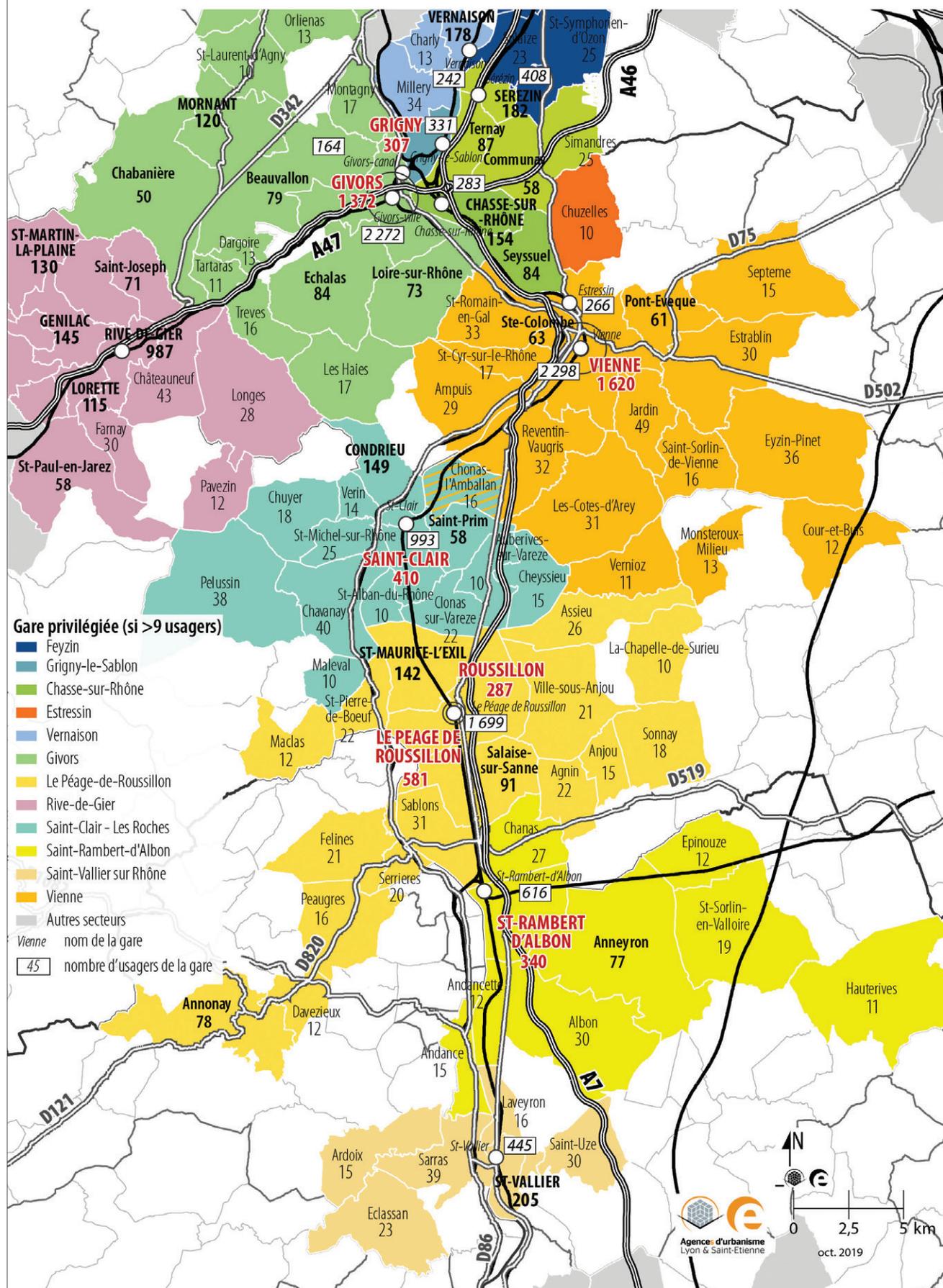
Ces données sont partagées lors des premiers comités de suivi par bassin afin de croiser cette information avec les caractéristiques des gares pour tenter de dégager des tendances permettant d'alimenter les réflexions et échanges sur les projets du PAI 2019-21 et sur les aménagements à venir.

A retenir

- 3 gares tête de pont (Péage-de-Roussillon, Vienne, Givors) avec un aire de chalandise étendue (~15 communes) et une fréquentation importante (> 1500 voyageurs/jour)
- Aire de chalandise importante pour la plupart des gares (excepté Estressin, Grigny, Givors-Canal, Chasse-sur-Rhône)
- Rabattement depuis Annonay vers Péage-de-Roussillon

Gare utilisée principalement par les usagers (à la commune)

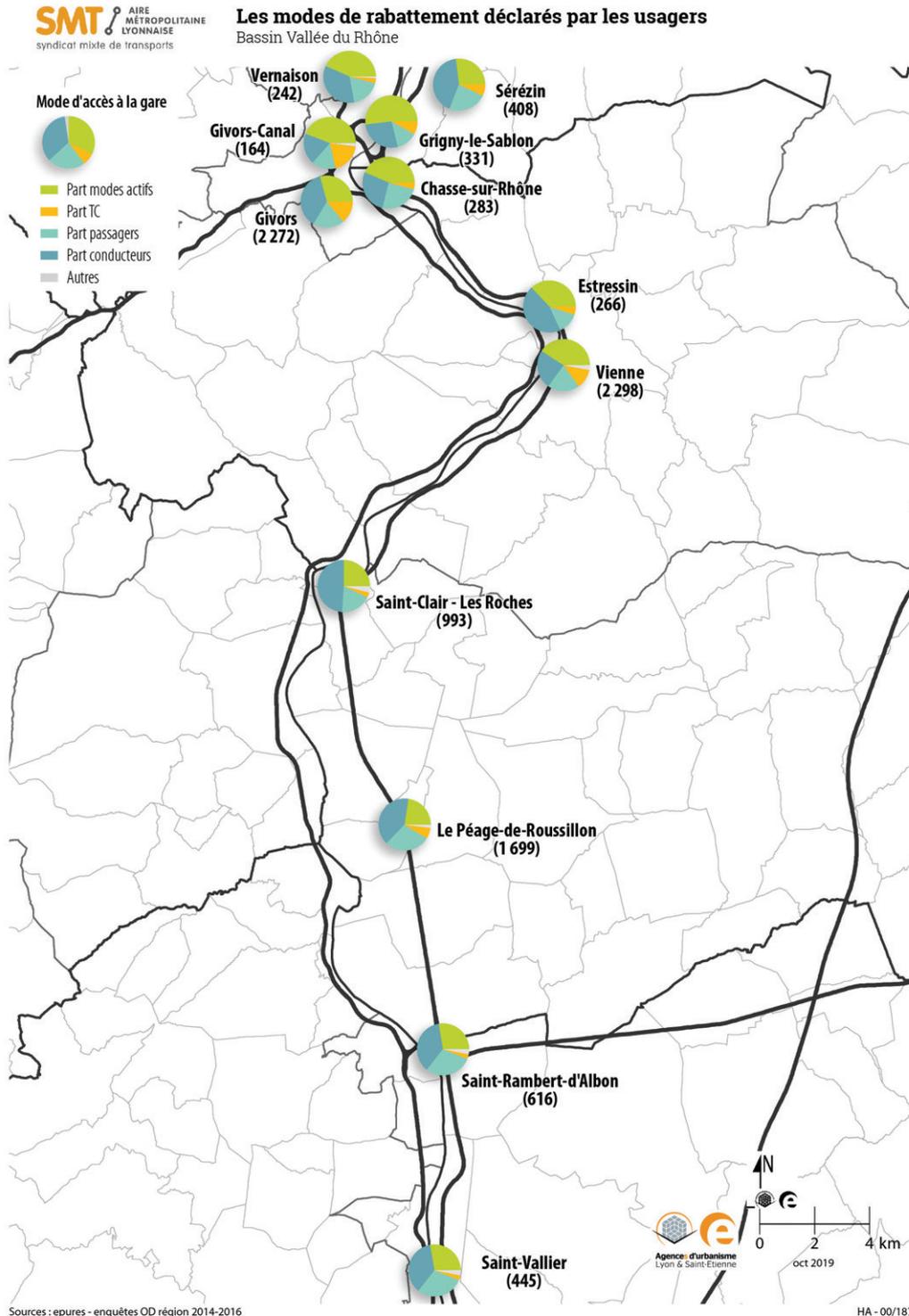
Bassin Vallée du Rhône



Sources : enquêtes origine - destination 2014-2016 (région AURA) ; epures

HA - 00/187

Les modes de rabattement déclarés par les usagers



- Rabattement TC globalement faible
- Rabattement VP important pour Péage-de-Roussillon
- Part de passagers VP importante sur la gare de Chasse-sur-Rhône avec A7 et A46
- Part de conducteurs importante pour Saint-Rambert-d'Albon, Péage-de-Roussillon, Saint-Clair-les-Roches, Givors et Estressin (saturation des P+R et potentiel de covoiturage)



FRANCE

MAGELY PRO

he-Alpes

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

IVECO

2451

cygnus



3

Bassin Vallée du Rhône : synthèse des enjeux

3•1 Points clefs ressortant du diagnostic partagé

Articuler/ coordonner les offres TC (Cars du Rhône / TIL, Cars du Rhône / Translère, TPR / cars AURA / Translère, ...) pour une meilleure lisibilité de l'offre pour l'utilisateur et pour une optimisation des dessertes (ressources des collectivités).

Créer une liaison TC entre Givors (20 000 habitants) et Vienne (30 000 habitants).

Améliorer la gouvernance des pôles d'échanges.

Mieux répartir les usagers entre les différentes gares pour contribuer à désaturer les gares de Vienne et du Péage-de-Roussillon.

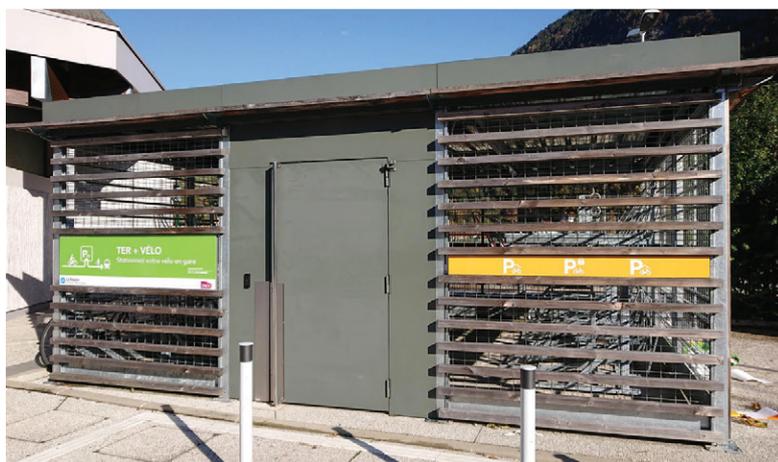
Maîtriser le stationnement (Péage-de-Roussillon, Givors, Sérézin) et développer le rabattement en modes actifs.

3•2 Le bassin au regard de l'aire métropolitaine

Comparativement à l'ensemble du territoire couvert par le SMT AML, le bassin de la vallée du Rhône apparaît comme l'un des plus en pointe dans la promotion et la facilitation de l'intermodalité. On peut notamment citer la mise en place du réseau TPR en 2012, structuré autour de la desserte des gares de St-Clair-les-Roches et du Péage de Roussillon ; mais aussi la bonne coordination horaire menée entre TER d'une part et les bus L'VA, TPR et les cars AURA (vers Annonay) d'autre part.

Les fiches horaires mettent systématiquement en valeur ces correspondances. Resterait à traiter la question des tarifications combinées ou intégrées.

L'axe Vallée du Rhône est, comme d'autres, marqué par des «concurrences» dans l'attractivité des gares (rabattement voitures) : les gares desservies par les TER les plus rapides (Vienne, le Péage de Roussillon) concentrent une forte fréquentation pendulaire.



La très forte attractivité de la gare de Vienne s'observe également en matière de stationnement automobile, ce qui a entraîné une gestion exemplaire et unique dans l'aire métropolitaine Lyon Saint Etienne de l'accès au P+R, en fonction du lieu de résidence des usagers (distance, desserte TC).

On peut enfin remarquer la grande diversité de gouvernance de l'offre de transport du secteur : 5 réseaux de cars départementaux se répartissent sa desserte, aux côtés des réseaux urbains et des cars régionaux.

3•3 Les projets et perspectives qui animent le territoire

Une étude sur la réouverture d'une halte TER à Vaugris (inscription dans le CPER) a été menée par la Région à la demande des territoires pour permettre une baisse de la pression en stationnement pendulaire à la gare de Vienne.

De même, la fusion des intercommunalités du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire en janvier 2019 permet d'étudier une extension du réseau TPR, notamment pour desservir la gare de St Rambert d'Albon.

L'autoroute A7 constitue l'axe routier principal du secteur et connaît de très hauts niveaux de trafic, tant locaux que de transit. La création d'un échangeur complet à Reventin, la réalisation progressive de parcs de covoiturage aux échangeurs, à Chasse-sur-Rhône, à Communay, à Condrieu ou encore à Sérézin-du-Rhône sont autant de projets qui pourraient concourir à un usage optimisé et «durable» de cette infrastructure concédée.

4

Présentation des gares du bassin

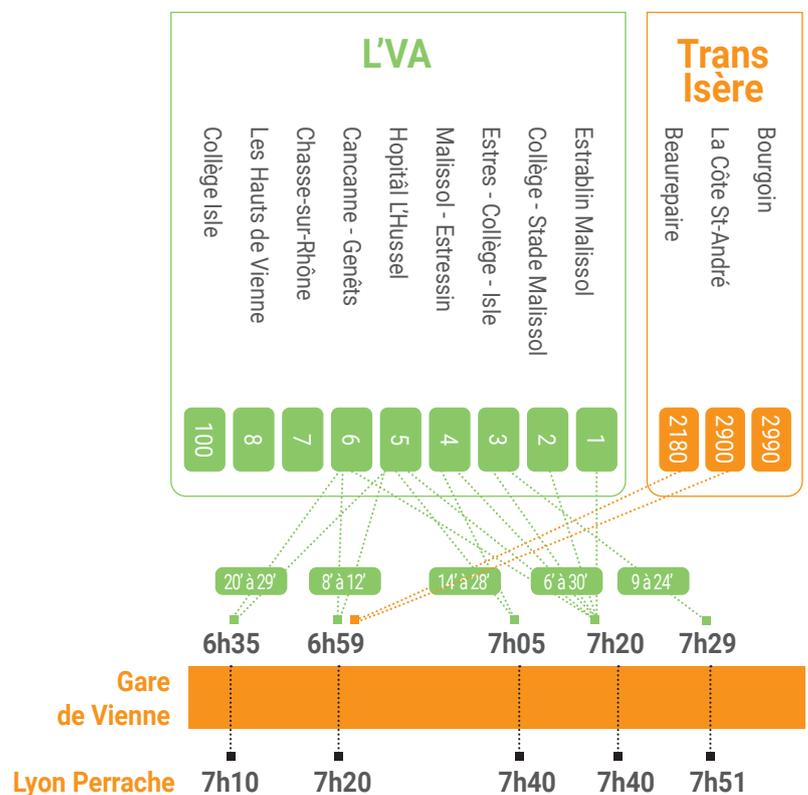
Gare de Vienne

- Nombre de réseaux TC (hors TER) : 2
- Nombre de trains/cars permettant un accès à Lyon (Part Dieu et Perrache) entre 7h00 et 8h00 : 1 Lyon Part Dieu ; 4 Lyon Perrache
- Nombre de lignes par réseau TC permettant au moins une correspondance réelle : L'VA 6/9, TransIsère 2/3

NB : Ligne Car du Rhône 111 (Vienne Vénissieux) : Pas de logique géographique à une correspondance sur Vienne vers Lyon

NB2 : la ligne TIL 131 (Maclas Pélussin Vienne) ne dessert pas le PEM.

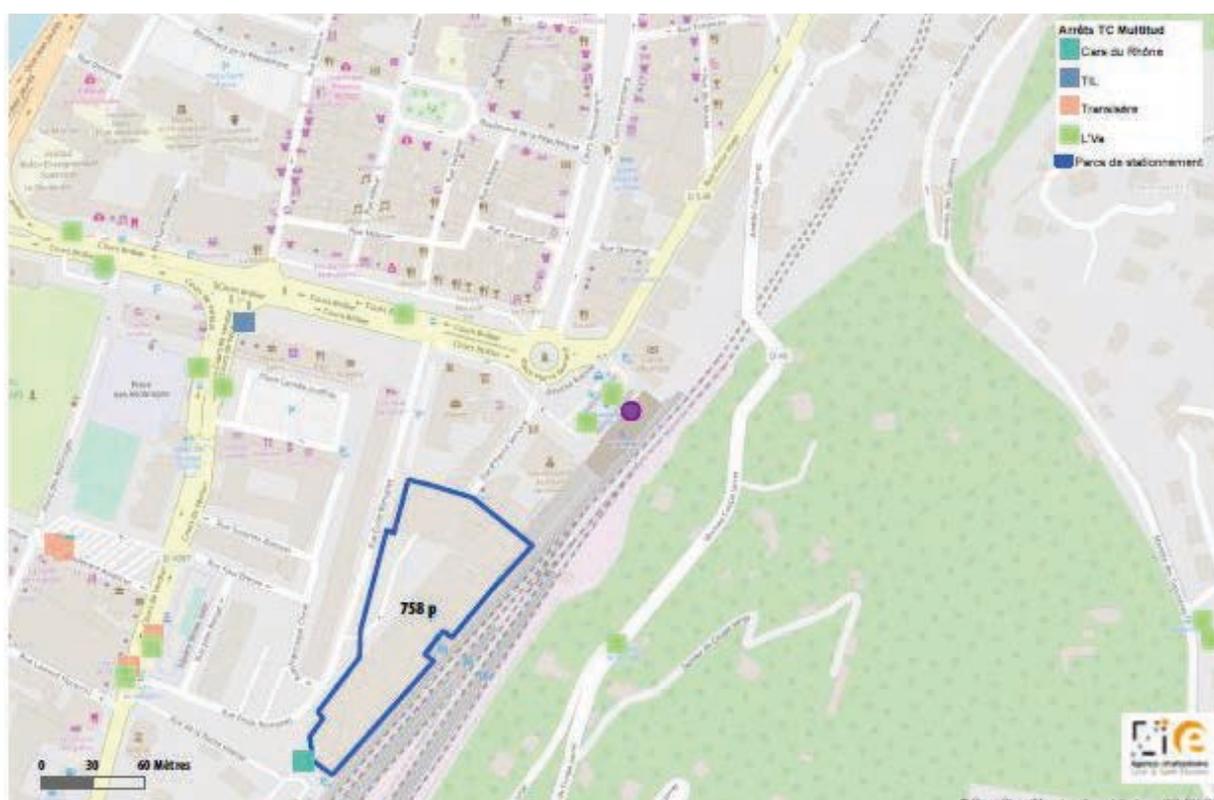
Analyse de coordination des offres de TC en rabattement



Synthèse de l'analyse de l'intermodalité dans les pôles d'échanges

Pôle et type	Train • Fré. Moy. en HPM • Mont. Desc. par jour	Nb lignes TC en rabattements	Fréquence de ces lignes en HPM	Qualité intermodalité TC-Train	P+R • Nb de places • Occupation	Accès vélo covoiturage, autopartage, PMR
VIENNE Pôle urbain intermédiaire	12 min 5934 M-D	3 cars38 1 car69 1 car42 8 lignes urbaines	Au mieux 60 min Au mieux 30 min	Correcte	760 places Attribution des abonnements selon critères Occupé à 90%	Consigne collective de 72 vélos Aménagement SDA Ad'AP prioritaires

Zoom P+R

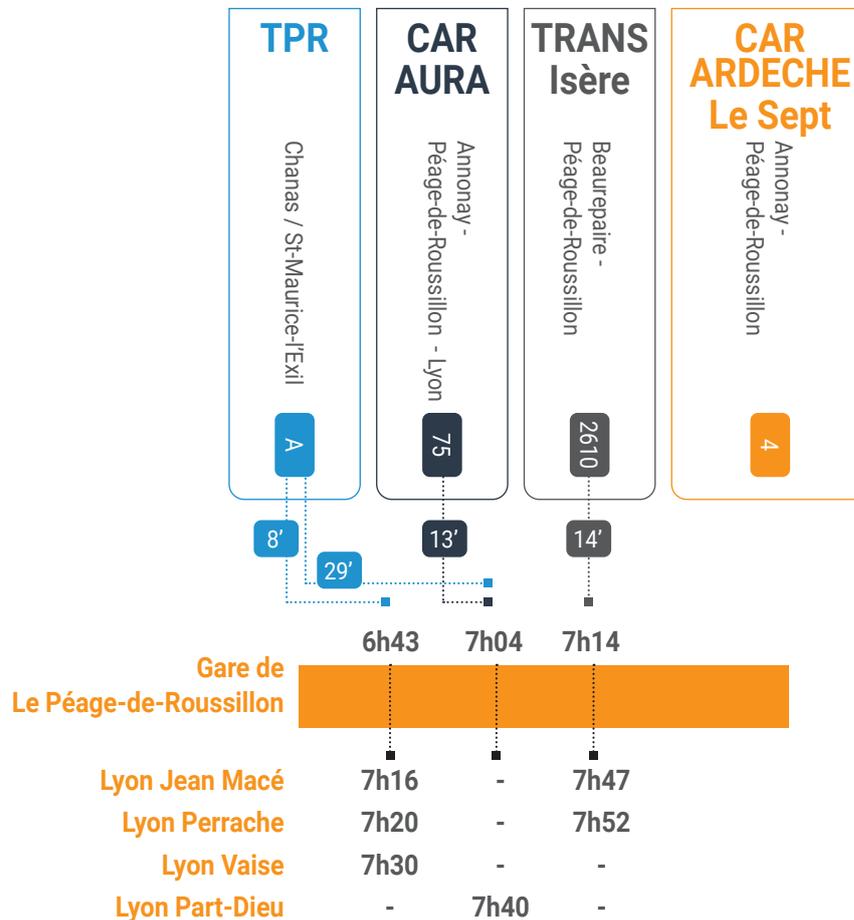


Gare de Le Péage-de-Roussillon

- Nombre de réseaux TC (hors TER) : 4
- Nombre de trains/cars permettant un accès à Lyon (Part-Dieu et Perrache) entre 7h00 et 8h00 : 1 Lyon Part Dieu ; 2 Lyon Perrache
- Nombre de lignes par réseau TC permettant au moins une correspondance réelle : TPR 1/1, Car AURA 1/1, TransIsère 1/1, Car Ardèche 0/1

75 ANNONAY ▶ LE PÉAGE / LYON N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous				
sauf jours fériés (JF)	Lun à Ven	Lun à Ven*	Lun à Sam*	Lun à Sam*
ANNONAY Gare Routière	06.15	06.30	07.15	08.15
ANNONAY Boutique SNCF	06.20	06.35	07.20	08.20
ANNONAY Zone industrielle	06.23	06.38	07.23	08.23
DAVÉZIEUX Église	06.27	06.42	07.27	08.27
PEAUGRES	06.33		07.33	08.33
FÉLINES la Remise	06.36		07.36	08.36
SERRIÈRES	06.40	06.55	07.40	08.40
SABLONS Pont de Sablons	06.42		07.42	08.42
LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON Gare	06.51		07.51	08.53
LYON PERRACHE Centre d'échange**		08.00		
LYON PART-DIEU Gare routière				
CORRESPONDANCES - Départ en gare de PÉAGE-DE-ROUSSILLON (horaires donnés à titre indicatif, informatif)				
TER à destination de LYON PART-DIEU	07.04		08.06	09.05
TER à destination de LYON PERRACHE	07.14		08.14	
TER à destination de VALENCE VILLE	07.16		08.16	

Analyse de coordination des offres de TC en rabattement



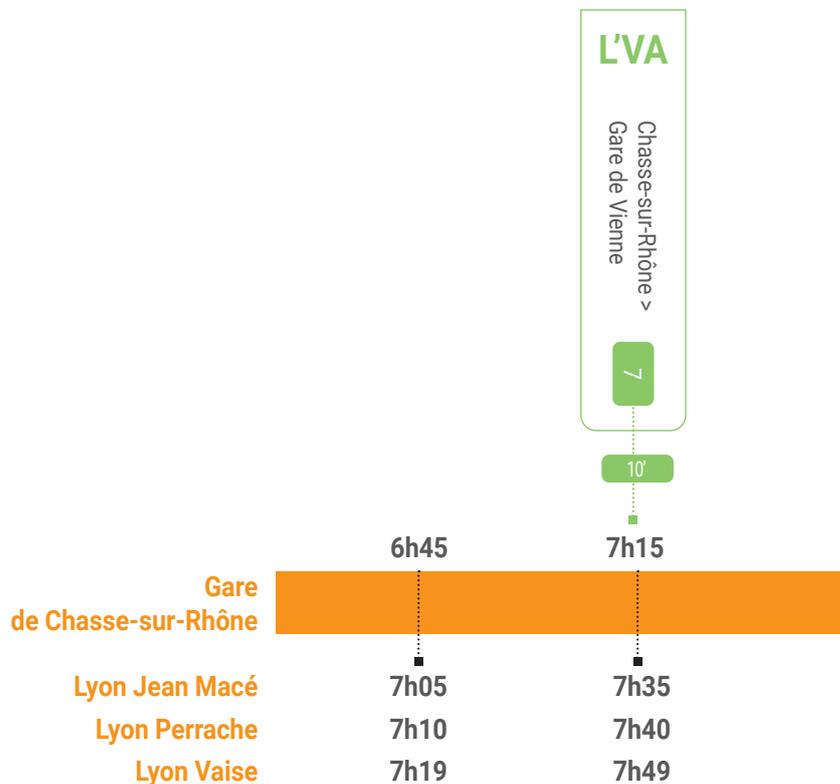
Sources : Multitud service 6 février 2018

Gare de Chasse-sur-Rhône

- Nombre de réseaux TC (hors TER) : 1
- Nombre de trains/cars permettant un accès à Lyon (Part-Dieu et Perrache) entre 7h00 et 8h00 : 0 Lyon Part Dieu ; 2 Lyon Perrache
- Nombre de lignes par réseau TC permettant au moins une correspondance réelle : 1/1 L'VA
- La ligne 7 permet le rabattement uniquement pour les habitants de Chasse sur Rhône situés à proximité des arrêts : Rond-Point Flevieu, Z.I. de l'Islon et Cité Berquet

7 CHASSE-SUR-RHÔNE > GARE DE VIENNE		Du LUNDI au VENDREDI période scolaire									
Lignes en correspondance											
		7:00	8:44	10:34	12:01	14:44	15:58	17:30	19:19		
CHASSE-SUR-RHÔNE	Rond-Point Flevieu	7:00	8:44	10:34	12:01	14:44	15:58	17:30	19:19		
	Z.I. de l'Islon	7:01	8:45	10:35	12:02	14:45	15:59	17:31	19:20		
	Cité Berquet	7:03	8:46	10:36	12:03	14:46	16:00	17:32	19:21		
	Quartier Gare	7:04	8:47	10:37	12:04	14:47	16:01	17:33	19:22		
	Départ TER pour Lyon Perrache*	7:15			12:15	15:16		17:45			
	Barbières Mèndes France	7:08	8:49	10:39	12:06	14:49	16:03	17:35	19:24		
	Barbières 19 mars 1962	7:09	8:50	10:40	12:07	14:50	16:04	17:36	19:25		
	Avenue F. Mitterrand	7:12	8:52	10:42	12:09	14:52	16:06	17:38	19:27		
	Cimetière de Chasse	7:14	8:53	10:43	12:10	14:53	16:07	17:39	19:28		
	Place Jules Ferry	7:16	8:55	10:45	12:12	14:55	16:09	17:41	19:30		
SEYSSUEL	Mairie de Chasse	7:17	8:55	10:45	12:12	14:55	16:09	17:41	19:30		
	Centre Commercial Devalors	7:19	8:57	10:47	12:14	14:57	16:11	17:43	19:32		
	Centre Commercial Escallères	7:19	8:57	10:47	12:14	14:57	16:11	17:43	19:32		
	Z.I. Seyssuel Restaurant	7:22	9:00	10:50	12:17	15:00	16:14	17:46	19:35		
	Z.I. Seyssuel Les Gardières	7:22	9:00	10:50	12:17	15:00	16:14	17:46	19:35		
	Z.I. Seyssuel Tullerie	7:22	9:00	10:50	12:17	15:00	16:14	17:46	19:35		
	Estressin Z.I.	7:25	9:03	10:53	12:20	15:03	16:17	17:49	19:38		
	Claude Bernard	7:26	9:04	10:54	12:21	15:04	16:18	17:50	19:39		
	Savoie	7:26	9:04	10:54	12:21	15:04	16:18	17:51	19:39		
	Etienne Rey	7:30	9:08	10:58	12:25	15:08	16:22	17:55	19:43		
VIENNE	Pasteur	7:31	9:09	10:59	12:26	15:09	16:23	17:55	19:44		
	Jeu de Paume	7:37	9:13	11:03	12:30	15:13	16:27	18:00	19:48		
	Jardin de Ville	7:39	9:16	11:05	12:32	15:15	16:30	18:04	19:51		
	Gare de Vienne	7:50	9:23	11:10	12:37	15:20	16:37	18:23	19:58		
	Départ TER pour Lyon Perrache*	7:59	10:05		13:05	15:59	16:59	18:35	20:05		
	Départ TER pour Lyon Part-Dieu*			11:20							

Analyse de coordination des offres de TC en rabattement

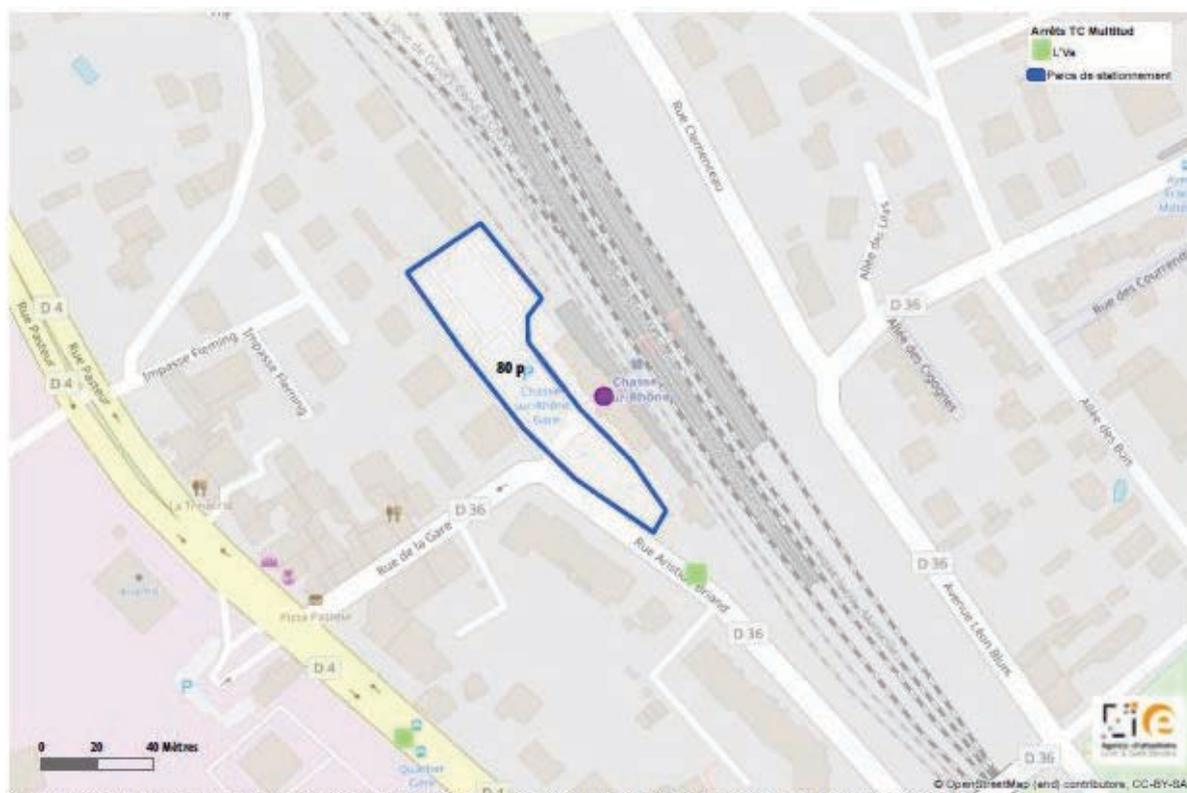


Sources : Multitud service 6 février 2018

Synthèse de l'analyse de l'intermodalité dans les pôles d'échanges

Pôle et type	Train <ul style="list-style-type: none"> • Fré. Moy. en HPM • Mont. Desc. par jour 	Nb lignes TC en rabattements	Fréquence de ces lignes en HPM	Qualité inter-modalité TC-Train	P+R <ul style="list-style-type: none"> • Nb de places • Occupation 	Accès vélo covoiturage, autopartage, PMR
CHASSE-SUR-RHÔNE Gare de proximité	30 min 450 M-D	1 ligne urbaine	1 à 2 passages par sens	Correcte	80 places Complet : 100%	Box 4 vélos Selon le SDA Ad'AP, pas d'obligation d'accessibilité

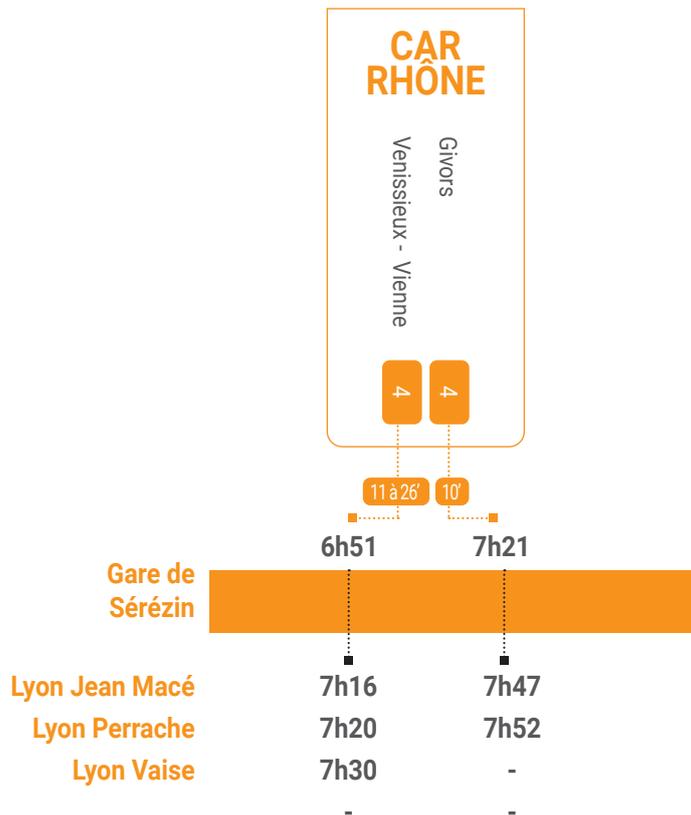
Zoom P+R



Gare de Sérézin

- Nombre de réseaux TC (hors TER) : 1
- Nombre de trains/cars permettant un accès à Lyon (Part Dieu et Perrache) entre 7h00 et 8h00 : 0 Lyon Part Dieu ; 2 Lyon Perrache
- Nombre de lignes par réseau TC permettant au moins une correspondance réelle : Cars Rhône 1/2.

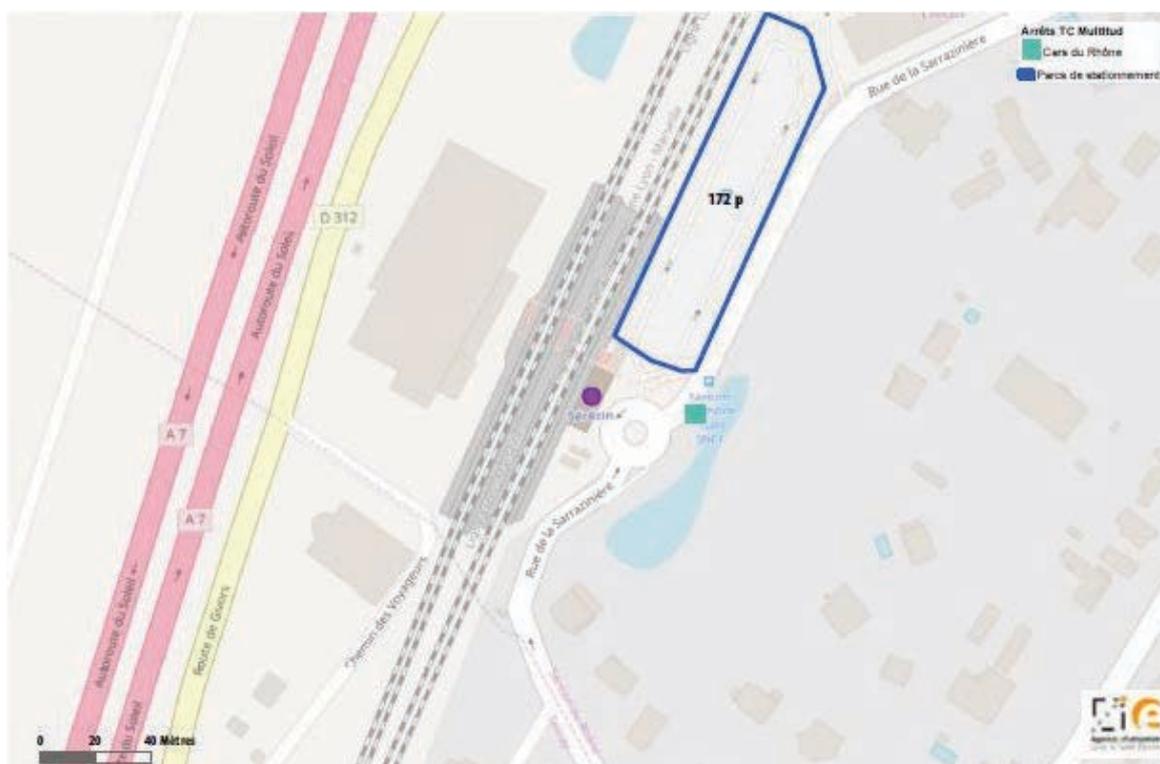
Analyse de coordination des offres de TC en rabattement



Synthèse de l'analyse de l'intermodalité dans les pôles d'échanges

Pôle et type	Train <ul style="list-style-type: none"> • Fré. Moy. en HPM • Mont. Desc. par jour 	Nb lignes TC en rabattements	Fréquence de ces lignes en HPM	Qualité intermodalité TC-Train	P+R <ul style="list-style-type: none"> • Nb de places • Occupation 	Accès vélo covoiturage, autopartage, PMR
SEREZIN Gare de proximité	30 min 681 M-D	2 cars 69	2 à 4 passage pour ligne 111	Correcte	110 places Déborde > 100%	Box 12 vélos Selon le SDA Ad'AP, pas d'obligation d'accessibilité

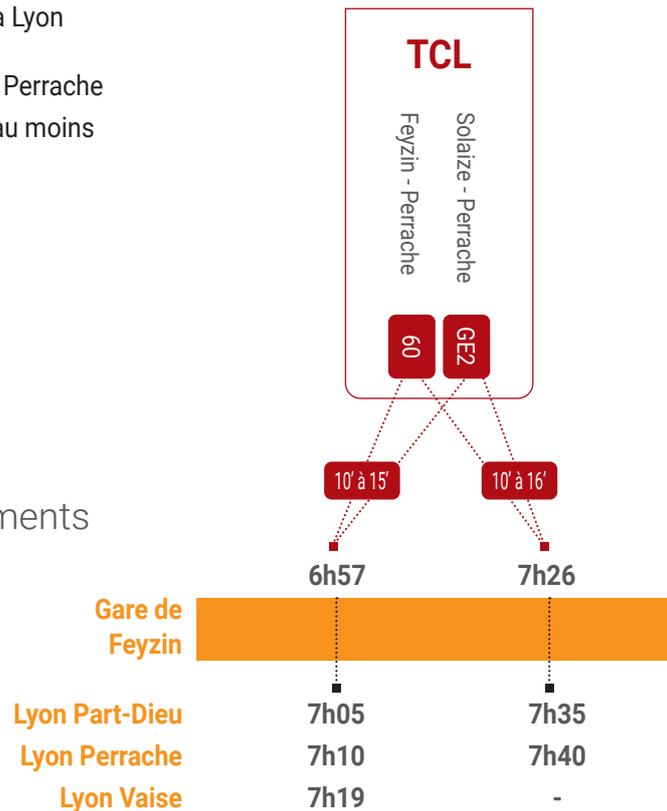
Zoom P+R



Gare de Feyzin

- Nombre de réseaux TC (hors TER) : 1
- Nombre de trains/cars permettant un accès à Lyon (Part Dieu et Perrache) entre 7h00 et 8h00 : 0 Lyon Part Dieu ; 2 Lyon Perrache
- Nombre de lignes par réseau TC permettant au moins une correspondance réelle : TCL 2 /2

Analyse de coordination des offres de TC en rabattements



Sources : Multitud service 6 février 2018

Synthèse de l'analyse de l'intermodalité dans les pôles d'échanges

Pôle et type	Train • Fré. Moy. en HPM • Mont. Desc. par jour	Nb lignes TC en rabattements	Fréquence de ces lignes en HPM	Qualité inter-modalité TC-Train	P+R • Nb de places • Occupation	Accès vélo covoiturage, autopartage, PMR
FEYZIN Gare de proximité	30 min 500 M-D	2 bus urbains TCL, dont une ligne «gare express»	12 min à 30 min	Correcte	95 Occupé à 95%	Box 8 vélos Selon le SDA Ad'AP, pas d'obligation d'accessibilité

Zoom P+R



Gare de Saint-Clair-les-Roches

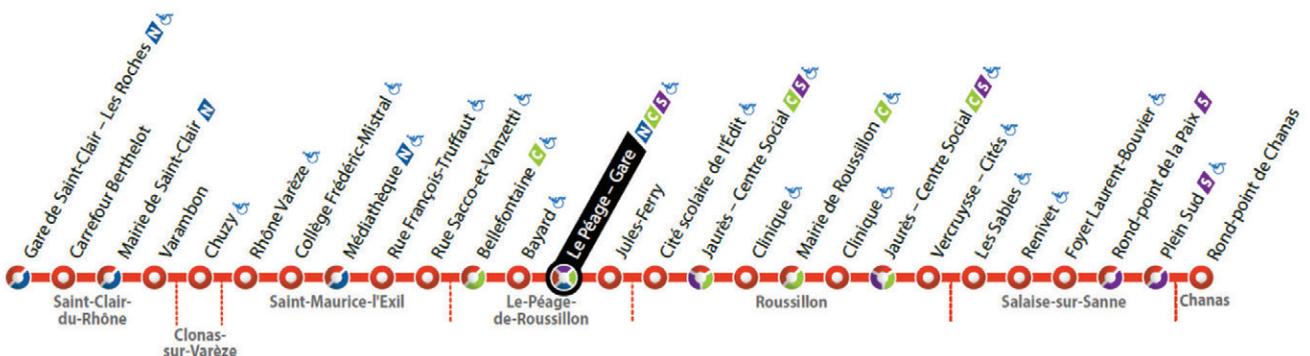
- Nombre de réseaux TC (hors TER) : 2
- Nombre de trains/cars permettant un accès à Lyon (Part Dieu et Perrache)
entre 7h00 et 8h00 : 1 Lyon Part Dieu ; 2 Lyon Perrache
- Nombre de lignes par réseau TC permettant au moins une correspondance réelle : TIL 2/2 ; TPR 1/1

Analyse de coordination des offres de TC en rabattements

Sources : Multitud service 6 février 2018



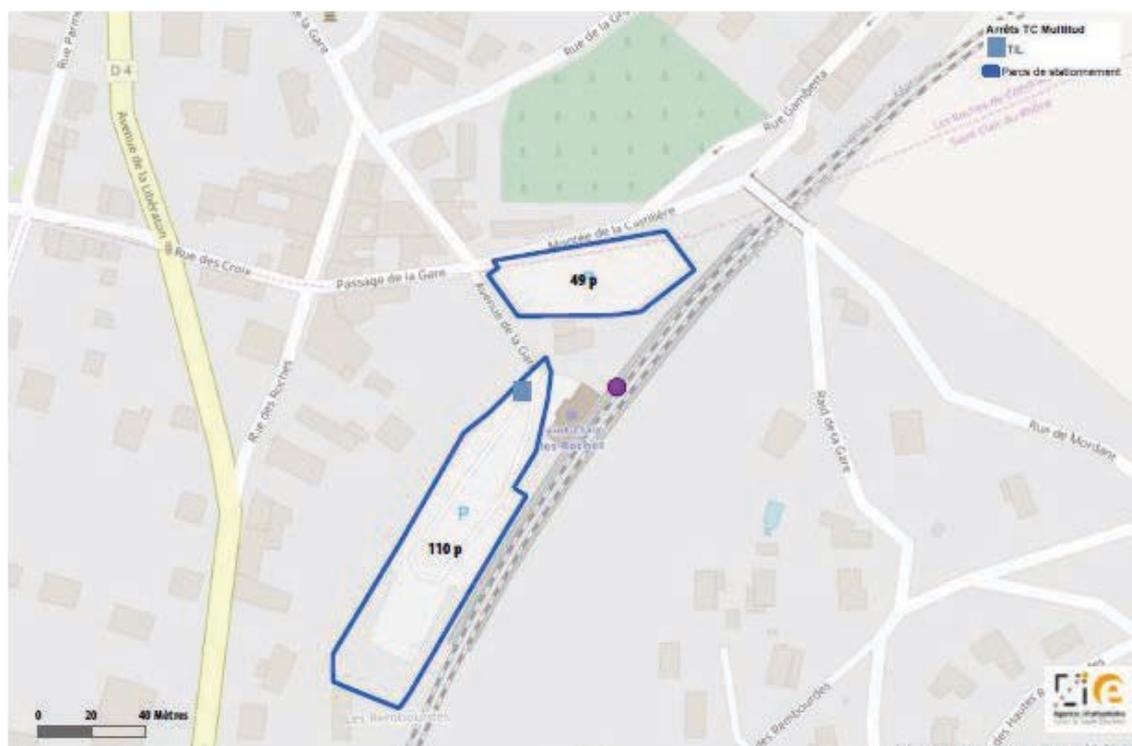
Ligne TPR



Synthèse de l'analyse de l'intermodalité dans les pôles d'échanges

Pôle et type	Train • Fré. Moy. en HPM • Mont. Desc. par jour	Nb lignes TC en rabattements	Fréquence de ces lignes en HPM	Qualité intermodalité TC-Train	P+R • Nb de places • Occupation	Accès vélo covoiturage, autopartage, PMR
ST-CLAIR LES-ROCHES Pôle de rabattement	Environ 20 min 1854 M-D	1 ligne urbaine 2 cars42	30 min 1 à 2 passages par ligne et par sens	Correcte	450 places Complet : 100%	collective de 48 vélos Aménagement SDA Ad'AP prioritaires 2019-2021

Zoom P+R

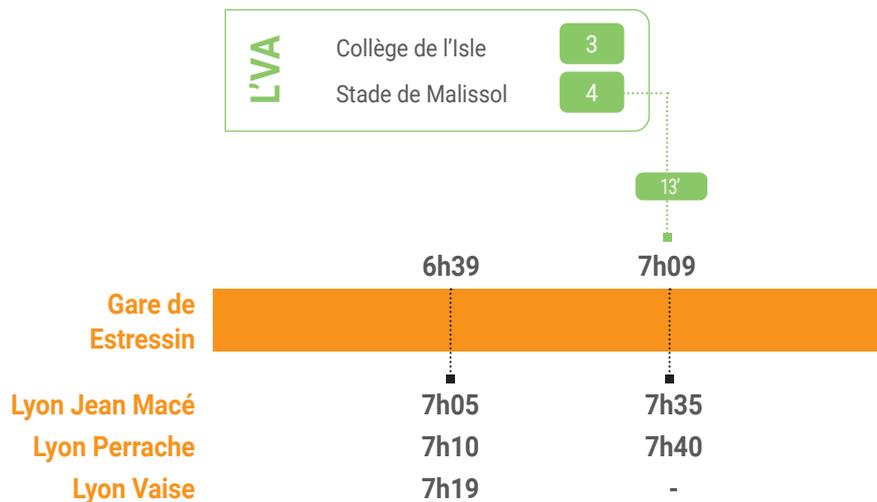


Gare de Estressin

- Nombre de réseaux TC (hors TER) : 1
- Nombre de trains/cars permettant un accès à Lyon (Part Dieu et Perrache) entre 7h00 et 8h00 : 0 Lyon Part Dieu ; 2 Lyon Perrache
- Nombre de lignes par réseau TC permettant au moins une correspondance réelle : L'VA 1/2

Analyse de coordination des offres de TC en rabattement

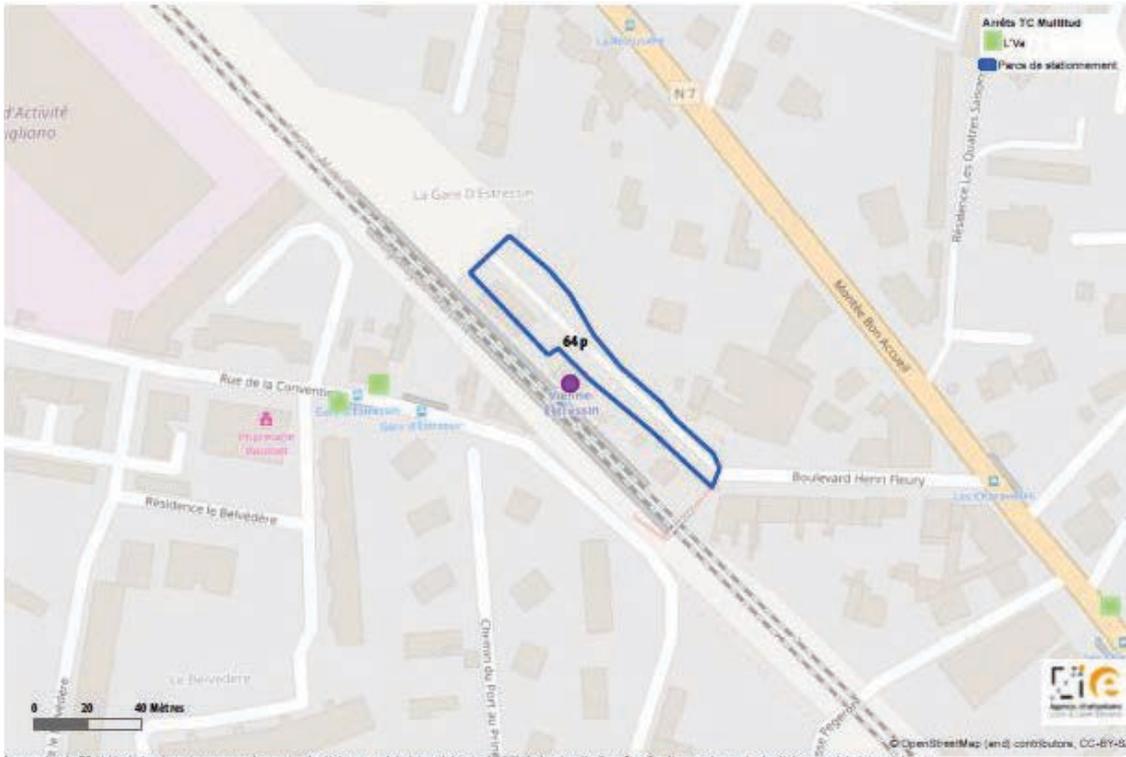
Sources : Multitud service 6 février 2018



Synthèse de l'analyse de l'intermodalité dans les pôles d'échanges

Pôle et type	Train • Fré. Moy. en HPM • Mont. Desc. par jour	Nb lignes TC en rabattements	Fréquence de ces lignes en HPM	Qualité intermodalité TC-Train	P+R • Nb de places • Occupation	Accès vélo covoiturage, autopartage, PMR
ESTRESSIN Gare de proximité	Environ 45 min 350 M-D	2 lignes urbaines	1 à 2 passages par ligne et par sens	Faible	20 places Complet : 100%	Box 8 vélos Selon le SDA Ad'AP, pas d'obligation d'accessibilité

 Zoom P+R



Gare de Saint-Rambert-d'Albon

- Nombre de réseaux TC (hors TER) : 2
- Nombre de trains/cars permettant un accès à Lyon (Part Dieu et Perrache) entre 7h00 et 8h00 : 1 Lyon Part Dieu ; 2 Lyon Perrache
- Nombre de lignes par réseau TC permettant au moins une correspondance réelle : Car AURA 1/1, Car Ardèche 0/1

INFORMATIONS HORAIRES
0 810 26 26 07
www.ladrome.fr

EPINOUZE > ST RAMBERT D'ALBON (GARE)
AUTOCARS FAYARD - Tél : 04.75.31.62.33.
Horaires valables à compter du 1^{er} septembre 2017

INFORMATIONS HORAIRES
0 810 26 26 07
www.ladrome.fr

CONDITIONS ET TARIFS
Le voyage est gratuit pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés de leurs parents.

	Déplacement dans 1 ZONE		2 ZONES		3 ZONES		4 ZONES	
	Billet 1 traj ¹	Absolument ²	Billet	Abs ²	Billet	Abs ²	Billet	Abs ²
TITAFIC	2 €	40 €	4 €	32 €	5,5 €	75 €	7 €	75 €
TOMC -26 ANS	1 €	23 €	2 €	23 €	2,8 €	23 €	3,5 €	23 €
1,2,3 TOMC	1 €	23 €	2 €	23 €	2,8 €	23 €	3,5 €	23 €
TOMC SOLIDAIRES	1 €	15 €	2 €	15 €	2,8 €	15 €	3,5 €	15 €
TOMC SOLIDAIRES	1 €	23 €	1,5 €	23 €	1 €	23 €	1 €	23 €

¹ Valable pour un trajet pour une seule ligne, sans correspondance
² Valable pour le mois en cours, autant de trajets souhaités sur les zones achetées.

où se procurer la carte ?
Dans les gares routières ou sur le site ladrome.fr
où acheter les titres de transports ?
Dans les gares routières et à bord des cars.
où se procurer un duplicata de la carte ?
Dans les gares routières

Toute l'année

Numéro de service	105	107
Jours de circulation : L : Lundi, M : Mardi, Me : Mercredi, J : Jeudi, V : Vendredi, S : Samedi, DF : Dimanche et Fêtes	L,M,Me,J,V	L,M,Me,J,V
Renvoi à consulter	1	2
EPINOUZE (STADE)	06:10	07:22
ST-SORLIN-EN-VALLOIRE (LA POSTE)	06:14	07:26
ANNEYRON (GYMNASE)	06:20	07:35
ANNEYRON (CITE LAFUMA)	06:22	07:38
ST-RAMBERT D'ALBON (COINAUD)	06:26	07:44
ST-RAMBERT D'ALBON - ZA LES FOUILLOUSES	06:33	07:48
ST RAMBERT D'ALBON (PLACE DE LA MAIRIE)	1	07:50
ST-RAMBERT D'ALBON (GARE SNCF)	06:38	07:55

1 : Correspondance avec les trains TER à destination de Lyon-Part Dieu à 08H57, de Lyon-Perrache à 07H07 et de Valence à 07H01
2 : Correspondance avec les trains TER à destination de Lyon-Perrache à 08H07, de Valence à 08H24 et de Lyon Perrache à 08H37

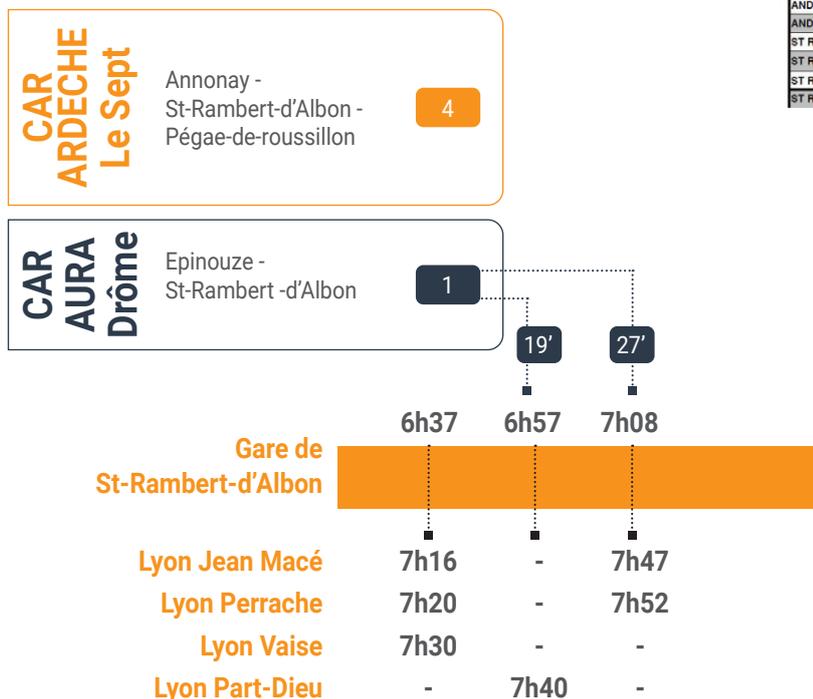
8co Connectez vous et rejoignez le réseau des covoteurs www.8covoteur.com

Points d'arrêts accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il est recommandé d'informer le transporteur au préalable par téléphone. Pour les points d'arrêts non accessibles, un service de substitution existe. La réservation auprès du transporteur est nécessaire.

LIGNE 4

ALLER	Scol	4101
	Vac été	Vac Hiv
	Calendrier scolaire	LMMeJV
	Vacances été	
	Autres vacances	
ANNONAY	Gare Routière	06:35
ANNONAY	Michelet	06:39
ANNONAY	Montalivet	ND
ANNONAY	Collège Lombardière	ND
DAVEZIEUX	Centre Commercial	06:43
DAVEZIEUX	Seguin	06:44
DAVEZIEUX	Eglise	06:47
ST CYR	Village	06:50
ST CYR	Giratoire	06:51
ST CYR	Morel	06:52
ST ETIENNE DE V.	Crt Les Barges	06:55
ST ETIENNE DE V.	Centre	06:56
ST DESIRAT	Les Gourdannes	06:57
ST DESIRAT	Centre	06:59
ST DESIRAT	Distillerie	07:00
ANDANCE	Château Morel	ND
ANDANCE	Centre	ND
ANDANCE	Nord	07:02
SARRAS	Centre	ND
CHAMPAGNE	Crt RD86	ND
CHAMPAGNE	Cimetière	ND
CHAMPAGNE	Centre	ND
PEYRAUD	Feu Tricolore	ND
PEYRAUD	Ecole	ND
PEYRAUD	Village	ND
SERRIERES	St Sornin	ND
SERRIERES	Quai Sud	ND
ANDANCETTE	Pont	07:04
ANDANCETTE	Giratoire des Payots	07:05
ANDANCETTE	Lot Chamteclerc	07:07
ANDANCETTE	Creux de la Thine	07:09
ST RAMBERT D'A.	Milan	07:14
ST RAMBERT D'A.	Mairie	07:15
ST RAMBERT D'A.	Centre	07:16
ST RAMBERT D'A.	Gare SNCF	07:17

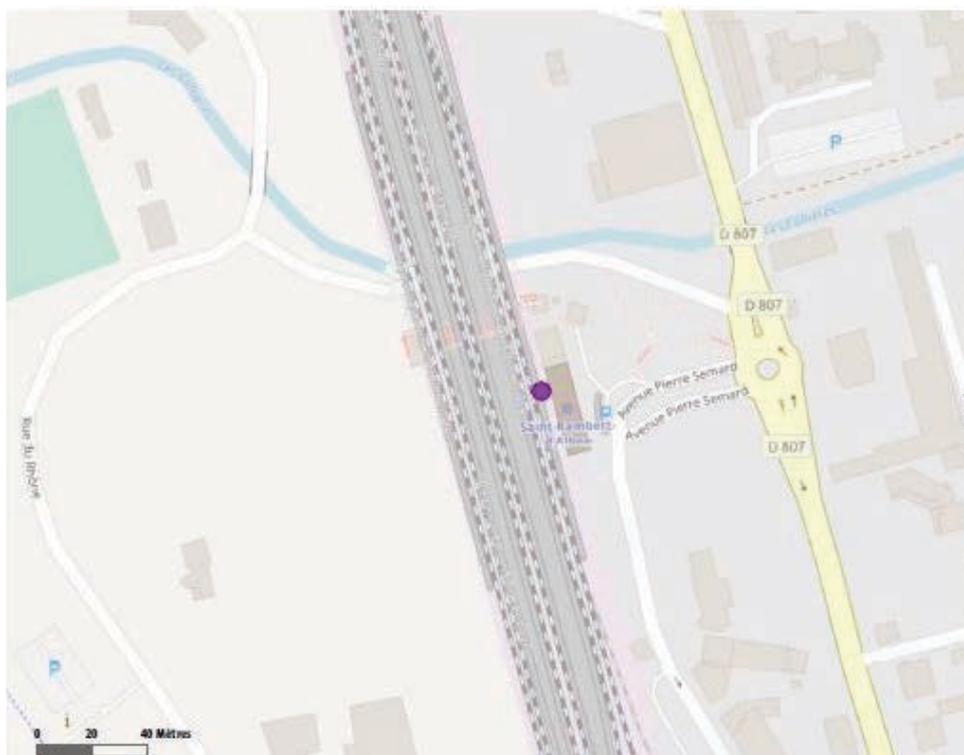
Analyse de coordination des offres de TC en rabattements



Synthèse de l'analyse de l'intermodalité dans les pôles d'échanges

Pôle et type	Train <ul style="list-style-type: none"> • Fré. Moy. en HPM • Mont. Desc. par jour 	Nb lignes TC en rabattements	P+R <ul style="list-style-type: none"> • Nb de places • Occupation 	Accès vélo covoiturage, autopartage, PMR
ST-RAMBERT-D'ALBON Gare de centralité de bassin de vie rural	Environ 30 min 1096 M-D	1 car Région 1 car TER	150 places	Consigne collective de 48 vélos

Zoom P+R



Gare de Saint-Vallier

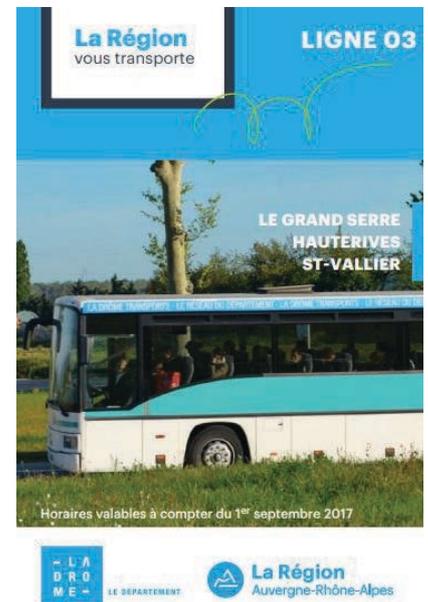
- Nombre de réseaux TC (hors TER) : 1
- Nombre de trains/cars permettant un accès à Lyon (Part Dieu et Perrache) entre 7h00 et 8h00 : 1 Lyon Part Dieu ; 2 Lyon Perrache
- Nombre de lignes par réseau TC permettant au moins une correspondance réelle : Car AURA 0/2

Analyse de coordination des offres de TC en rabattement

CAR AURA Drôme	Le Grand Serre > Hauterives > St-Vallier	3
	St-Sorlin-en-Valloire > Anneyron > St-Vallier St-Rambert-d'Albon > Andancette > St-Vallier	2

Pas de correspondance

	6h29	6h49	6h59
Gare de St-Vallier			
Lyon Jean Macé	7h16	-	7h47
Lyon Perrache	7h20	-	7h52
Lyon Vaise	7h30	-	-
Lyon Part-Dieu	-	7h40	-

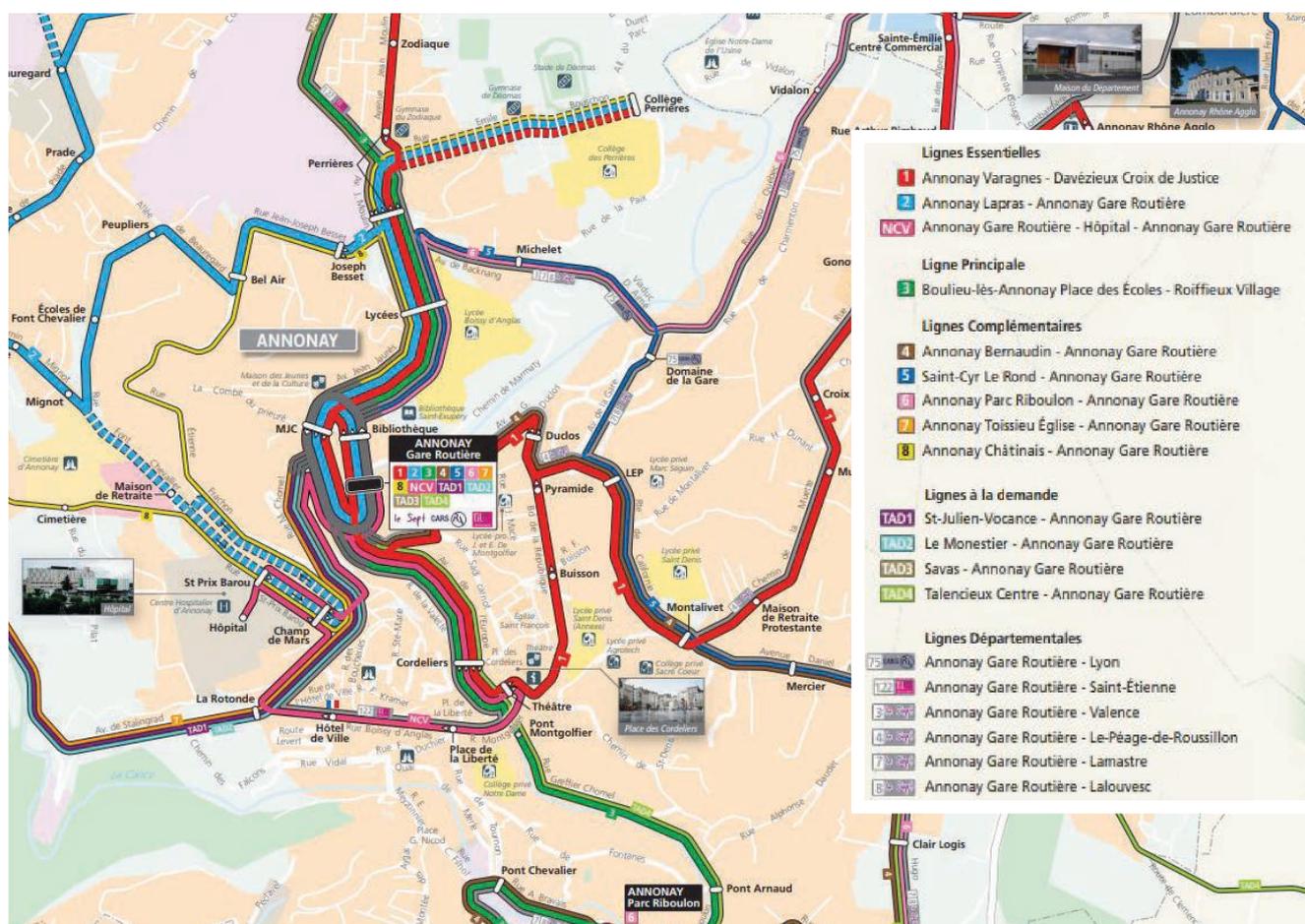


Gare de Annonay

Gare routière :

- 1 réseau TCU BABUS (3 lignes régulières et cadencés entre 7h 19h et 1 navette de centre ville)
- 1 ligne Car AURA
- 4 lignes Cars Ardèche Le Sept
- 1 ligne Cars Loire (TIL) : 122 (+1 de type scolaire : 128)

Zoom P+R



5

Intermodalité du bassin Vallée du Rhône : les fiches action

Fiche AML-1-SMT : Comité de suivi des partenaires du PAI par bassin

Fiche AML-2-SMT : Tarification multimodale zonale à l'échelle du SMT AML

Fiche AML-3A-SMT : Développement de l'information multimodale

Fiche AML-3B-SMT : Développement de l'information voyageurs transports collectifs en temps réel

Fiche AML-3C-AURA : Développement de l'information multimodale dans les pôles d'échanges multimodaux

Fiche AML-4-SMT : Pôles d'échanges multimodaux

Fiche AML-4A : Aménagements du PEM de Lyon Part Dieu (phase1)

Fiche AML-4B : Aménagements du PEM de Lyon Perrache (phase1)

Fiche AML-4C : Aménagements du PEM de Saint-Etienne Châteaureux

Fiche AML-5-SMT : Parcs relais

Fiche AML-6-SMT : Expérimentation d'innovations intermodales

Fiche VR-1 : Etude de la réouverture d'une halte TER à Vaugris-Gare

Fiche VR-2 : Meilleure liaison entre la gare de St-Clair-les-Roches et Condrieu

Fiche VR-3 : Aménagement de la gare du Péage de Roussillon

Fiche VR-4 : Mise en accessibilité de la gare de St-Clair-les-Roches

Fiche VR-5 : Gouvernance du Pôle d'échange multimodal de Vienne

Fiche VR-6 : Echangeur et aire de covoiturage de Vienne-Sud (Reventin)

Fiche VR-7 : Faciliter les rabattements tous modes en gare de Sérézin-du-Rhône

Fiche GM-VR-1 : Gestion partagée du PEM de Givors Ville

Fiche GM-VR-2 : Aire métropolitaine de covoiturage à Chasse-sur-Rhône

Fiche VS-VR-GM-1 : Voie de circulation réservée au covoiturage sur l'axe A6 - A7



Glossaire

- AO** : Autorités organisatrices
- AURA** : Auvergne-Rhône-Alpes
- BUCOPA** : Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain
- CA3B** : Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
- CAVBS** : La communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône
- CCMP** : Communauté de communes de Miribel et du Plateau
- CCPA** : Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CPER** : Contrat de plan État-Région
- COPLER** : Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
- CCVG** : Communauté de Communes de la Vallée du Garon
- DSP** : Délégation de service public
- EPASE** : Établissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne
- EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- HPM** : Heure de pointe du matin
- IFSTTAR** : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
- PAI** : Plan d'Actions Intermodalité 2019-2020 pour l'aire métropolitaine lyonnaise
- PDIE** : Plan de déplacement inter-établissements
- PEM** : Pôle d'échange multimodal
- PMR** : Personne à mobilité réduite
- PNR** : Parc Naturel régional
- P+R** : Parc relais
- SAEIV** : Système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs
- SCOT** : Schéma de cohérence territoriale
- SD'AP** : Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée
- SMT AML** : Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise
- SPL** : Société publique locale
- STAS** : Société de transports de l'agglomération stéphanoise, également dénomination commerciale du réseau de Saint-Etienne Métropole
- SYTRAL** : Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise
- TAD** : Transport à la demande
- TCNU** : Transport collectif non-urbain
- TER** : Transport express régional
- TGV** : Train à grande vitesse®
- TCU** : Transport collectif urbain
- TIL** : Transports interurbains de la Loire
- VAE** : Vélo à assistance électrique
- VPC** : Véhicule particulier conducteur
- VPP** : Véhicule particulier passager
- ZAC** : Zone d'aménagement concerté



Contact

Pour toute question relative
aux cahiers de bassin du PAI,
veuillez contacter :

Amaury Ruillere
a.ruillere@smtaml.fr
06 16 96 92 73



SMT AIRE
MÉTROPOLITAINE
LYONNAISE

syndicat mixte de transports

Rachel Haab-Lab, Directrice SMT AML
r.haablab@smtaml.fr • Tél. 06 20 40 91 75

Nos membres

